Image not found or type unknown

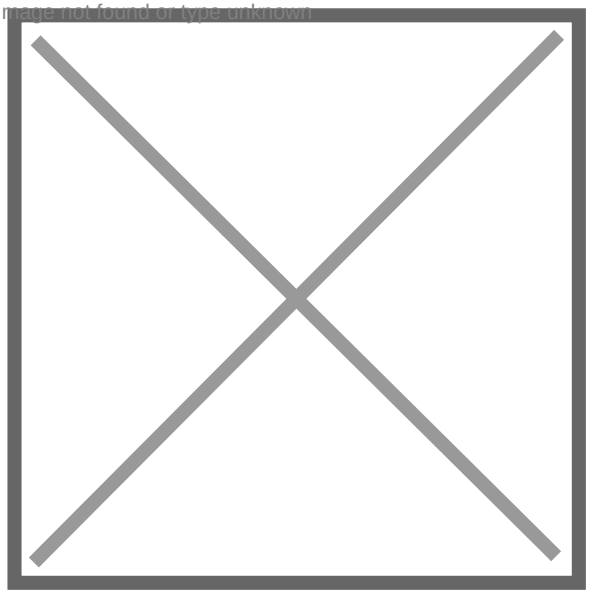

Assurances simultanées d'un même bien

Par **theduke**, le **22/04/2010** à **15:34**

Bonjour, peut on assurer un véhicule, simultanément dans 2 assurances si elles offrent des garanties différentes, ou complémentaires ?
merci

Par **aie mac**, le **22/04/2010** à **17:00**

bonjour
c'est tout à fait autorisé et même prévu par le code des assurances,par son article L 121-4.
mais vous devez **impérativement** en informer les 2 assureurs concernés.
à défaut, et comme stipulé dans l'article précité (§ 3), la sanction peut être celle définie par l'article L 121-3: nullité des 2 contrats.
et là vous perdez tout...
y compris le fait de devoir rembourser de précédentes indemnisations effectuées au titre de l'un ou/et l'autre contrat (nullité = le contrat n'a jamais existé, donc les indemnisations ne sont pas dues, donc répétition de l'indu)

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés